

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > Russie & Europe orientale > Russie > LGBT+ (Russie) > **Une manifestation contre l'homophobie violemment réprimée par la police de (...)**

Une manifestation contre l'homophobie violemment réprimée par la police de Moscou

mardi 14 juin 2011, par [JEGO Marie](#) (Date de rédaction antérieure : 30 mai 2011).

La police russe et des fundamentalistes orthodoxes ont violemment pris à partie, samedi 28 mai, un groupe de militants contre l'homophobie qui voulaient déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu au pied du Kremlin, à Moscou, afin de rappeler les persécutions nazies subies par les homosexuels.

La manifestation n'était pas du goût des « orthodoxes porteurs d'icônes », un groupuscule de la jeunesse fondamentaliste. Postés aux abords de la place du Manège, les fundamentalistes, certains aux crânes rasés, d'autres munis de croix et d'images pieuses, se sont jetés sur les manifestants qui scandaient : « *La Russie sans homophobie* ».

Elena Kostiouchenko, correspondante du journal d'opposition *Novaya gazeta* et militante pour les droits des lesbiennes, a été frappée à la tempe par un des « porte-icône ». Elle a dû être hospitalisée. Ses jours ne sont pas en danger. D'autres militants ont été pris à partie. « *Dieu a brûlé Sodome et Gomorrhe, il brûlera aussi Moscou si nous laissons faire* », a dit l'un des fundamentalistes, Léonid Simonovitch-Nikchitch. Il a ensuite déchiré et piétiné une photo du chanteur britannique Elton John, très populaire chez les homosexuels russes.

INTERPELLATIONS SANS MÉNAGEMENT

Pour la police, qui regardait sans rien faire, l'occasion était trop belle. La manifestation annuelle des homosexuels, interdite par la municipalité, menaçait de dégénérer en pugilat, il fallait donc intervenir.

Trente quatre militants ont été interpellés sans ménagement, plaqués au sol puis traînés jusqu'à un bus. Parmi eux figuraient deux militants américains, Dan Choi, pour les droits des homosexuels à servir dans l'armée et Andy Thayer, du Gay Liberation Network, ainsi que le Français Louis-George Tin qui préside le comité Idaho contre l'homophobie.

Il raconte : « *J'ai été mis dans une sorte de cage à l'intérieur du fourgon et insulté en anglais par des policiers russes. J'ai l'impression que la police était de mèche avec les extrémistes orthodoxes. Quelques heures plus tard, nous avons été relâchés. Le fait que les homosexuels n'ont pas le droit de manifester en Russie met sérieusement en question le maintien de cet Etat au sein du Conseil de l'Europe* ».

Malgré des demandes répétées depuis 2006, les homosexuels russes n'ont jamais obtenu le droit de manifester à Moscou. Toutes leurs tentatives de célébrer la Gay Pride dans cette ville et ailleurs ont été contrées sans ménagement par la police.

VIOLATION DE LA CONVENTION EUROPÉENNE

En octobre 2010, les juges de Strasbourg ont estimé que le refus d'accorder aux homosexuels le droit de se réunir et de manifester était une violation de la Convention européenne des droits de

l'homme.

En octobre 2010, les juges de Strasbourg ont estimé que le refus d'accorder aux homosexuels le droit de se réunir et de manifester était une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Selon un sondage publié en août 2010 par le centre Levada, 74 % des personnes interrogées sont convaincues que les homosexuels et les lesbiennes sont des dépravés ou qu'ils souffrent de troubles de la personnalité. 39 % estiment qu'ils doivent être soignés de force, 18 % veulent les mettre à l'écart de la société, 4 % se disent favorable à leur « élimination ». 82 % sont opposés à l'organisation chaque année d'une « Gay Parade » dans leur ville.

La flamme de l'homophobie ambiante était jusqu'ici entretenue par le maire de Moscou Iouri Loujkov, connu pour ses propos virulents et déplacés contre les homosexuels.

Tombé en disgrâce, il a été remplacé en septembre 2010 par Sergueï Sobianine, un proche de Vladimir Poutine. Le nouveau maire a suivi les pas de son prédécesseur, interdisant la Gay Pride 2011. Une interdiction qui fait fi de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

En octobre 2010, les juges de Strasbourg ont estimé que le refus d'accorder aux homosexuels le droit de se réunir et de manifester était une violation de la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par Moscou en 1998.

Marie Jégo

P.-S.

* LEMONDE pour Le Monde.fr | 30.05.11 | 15h26 • Mis à jour le 30.05.11 | 18h06.